

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 11 JANVIER 2022

SOMMAIRE

RELEVÉ DE DECISIONS

Innovations, prospectives et STGDO

Administration générale

1. Mise à jour du tableau des effectifs
2. Marchés publics (délégation du Président)
3. Ligne de trésorerie 2022 (délégation du Président)
4. Convention de mise à disposition du site de stockage de déchets de Culhat
5. Contrat de vente multi-carburants GNV
6. Contrat d'assurance statutaire pour les agents

Economie Circulaire et Prévention

1. Convention projet de consigne RABOULE !
2. Convention de partenariat VALTOM / CoCoShaker pour l'émergence de projets d'économie circulaire

Affaires financières et prospectives budgétaires

1. Tarification des Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) 2022
2. Tarification VALTOM 2022 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)
3. Evolution des modalités de reversement des recettes matières aux collectivités adhérentes
4. Actualisation de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 3
5. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Valorisation et recyclage

1. Convention de groupement de commandes « Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques » (DDS)
2. Convention de groupement de commandes « Valorisation et traitement des huiles noires »
3. Protocole d'accord transactionnel Veolia – VALTOM, prise en charge financière de travaux supplémentaires
4. Attribution du marché de création du casier 3-3 et travaux divers, Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet à Ambert
5. Avenant n°1 au marché de travaux, lot 2 (Entreprise Colas), Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long
6. Avenant n°2 au marché de travaux, lot 1 (entreprise Guintoli), Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long
7. Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne - Avenant N° 4
8. Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation – Avenant n°7. Convention de partenariat pour le tri des huisseries collectées en déchèterie

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JANVIER 2022

Le 11 janvier 2022, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président du VALTOM.

Date de la convocation : 21 décembre 2021

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents : 28

Pouvoirs : 4

Votants : 32

Présents : Mesdames BIRARD Cécile, BRIAT Dominique, BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, LEMPEREUR Claire, TRICHARD Dorotheé.

Messieurs BATTUT Laurent, BONNET Nicolas, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAMPOUX Bruno, CHASSANG Jean-Pierre, CHAUVIN Lionel, CLAMADIEU Yves, CLEMENT Jean-Marie, GARNIER Alain, GAZET André, GUITTON Florent, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego, LOBREGAT Stéphane, MAILLARD Guy, MEALLET Roger Jean, MENAGER Marc, RAVEL Pierre, WEIBEL Thomas.

*Pouvoirs : Monsieur AUSLENDER Jérôme (à M BRUNMUROL Laurent),
Monsieur BEAUD Gérard (à M. RAVEL Pierre),
Monsieur CHAUCOT Gérard (à M. CLAMADIEU Yves),
Monsieur DAURAT Jean-Claude (à M. MENAGER Marc).*

*Excusés : Mesdames DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne.
Monsieur CINEUX Cyril.*

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Administration générale

1. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide à l'unanimité,

- d'approuver :

- o La création d'un poste permanent d'adjoint technique, catégorie C de la filière technique, à temps complet, pour les fonctions d'« animateur(trice) des visites ». Ce poste pourra être occupé par un(e) contractuel(le).*
- o La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, catégorie C de la filière technique, à temps complet.*

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

- d'autoriser le Président à lancer le recrutement, et à signer tous les documents afférents à l'agent en charge des visites,*
- d'approuver la suppression des postes de grade suivants :*
 - o un poste d'agent de maîtrise créé par délibération du 15 juin 2017,*
 - o un poste de rédacteur créé par délibération 08 février 2018, et un poste de rédacteur créé par délibération du 17 février 2015,*
 - o un poste de rédacteur principal 2^e classe créé par délibération du 18 février 2020,*
 - o un poste d'attaché créé par délibération du 28 septembre 2007.*

2. *Marchés publics (délégation du Président)*

Le comité syndical prend acte de la présentation des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2021.

3. *Ligne de trésorerie 2022 (délégation du Président)*

Le comité syndical prend acte de la passation du contrat ayant pour objet une ligne de trésorerie pour l'année 2022 avec le Crédit Agricole Centre France (CACF) à hauteur de 3 000 000 € dans les conditions évoquées ci-dessus.

4. *Convention de mise à disposition du site de stockage de déchets de Culhat*

Le comité syndical décide à l'unanimité,

- *D'approuver la convention de mise à disposition de l'ISDND de Culhat au profit du VALTOM ;*
- *D'autoriser le Président du VALTOM à signer la convention de mise à disposition et tout document annexe s'y rapportant.*

5. *Contrat de vente multi-carburant GNV*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le contrat avec la société GNVERT et tout document s'y rapportant pour la fourniture de GNV au VALTOM pour ses véhicules légers.

Economie Circulaire et Prévention

1. *Convention projet de consigne RABOULE !*

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- *De valider le principe d'un soutien financier pour le démarrage du projet RABOULE ! à hauteur de 11 000 € pour 2022 uniquement ;*
- *D'autoriser le Président à signer une convention définissant les modalités du partenariat financier et technique avec cette association.*

2. *Convention de partenariat VALTOM/CoCoShaker pour l'émergence de projets d'économie circulaire*

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- *De valider le principe d'un soutien financier annuel à CoCoShaker pour ses actions de sensibilisation et d'accompagnements des entrepreneurs engagés dans l'économie circulaire à hauteur de 7 000 €. Cet engagement ne sera effectif que dans le cas où un porteur de projet souhaite développer son activité dans le domaine de l'économie circulaire sur le territoire du VALTOM ;*
- *De valider le principe d'un soutien en temps « agent » du VALTOM à hauteur de 5 demi-journées par an ;*
- *D'autoriser le Président à signer une convention pluriannuelle avec CoCoShaker.*

Affaires financières et prospectives budgétaires

1. *Tarifification des Composteurs Individuels de Jardin (CIJ) 2022*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les tarifs de refacturation des composteurs individuels de jardin suivants :

- *CIJ petit modèle : 29,00 € HT (34,80 € TTC)*
- *CIJ grand modèle : 34,25 € HT (41,10 € TTC)*

Les tarifs proposés seront effectifs et applicables à partir du 1^{er} janvier 2022.

2. *Tarifification VALTOM 2022 des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des Déchets Encombrants Ménagers (DEM) et des Refus de Tri de la Collecte Sélective (RTCS)*

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'actualiser les tarifs pratiqués en 2022 par le VALTOM à destination de ses collectivités adhérentes pour la facturation des coûts à la tonne des déchets non valorisables sous forme matière ou organique mais valorisables en énergie comme suit :

- *OMR : 115,60 € HT / t ;*
- *DEM : 115,60 € HT / t ;*

- RTCS : 283,70 € HT / t (prise en compte de l'ensemble des couts).

3. Evolution des modalités de reversement des recettes matières aux collectivités adhérentes

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de faire évoluer les modalités de reversements de recettes matériaux ferrailles en restituant à chaque collectivité adhérente les recettes calculées sur la base de la recette moyenne à la tonne appliquée au tonnage collecté par la collectivité concernée.

4. Actualisation de l'Autorisation d'Engagement et des Crédits de Paiement (AE/CP) pour l'opération OrganiCité® 3

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la révision de l'échelonnement des crédits de paiements liés au projet OrganiCité® 3.

5. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Il est proposé d'équilibrer le budget 2022 avec :

- Une contribution à l'habitant supportée par les structures adhérentes du VALTOM se situant entre 32,50 et 33 € HT par habitant et par an. Ce montant sera précisé lors de la présentation du Budget Primitif (BP) en mars 2022.
- Une facturation à la tonne pour le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Encombrants des Ménages (DEM) actualisée à 115,60 € HT contre 115 € HT en 2021, soit + 0,5 % prenant en compte :
 - L'augmentation de TGAP en 2022 : + 22 % pour le stockage sur le site de Puy-Long (de 37 à 45 €/t) et + 38 % pour la valorisation énergétique sur le pôle Vernéa (de 8 à 11 €/t), soit une augmentation cumulée de 3,30 €/t ;
 - La révision contractuelle du prix Vernéa ;
 - La baisse de la taxe foncière du pôle Vernéa ;
 - Les prévisions de tonnages liées au déploiement du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) et le décalage d'une année des objectifs en raison de la crise sanitaire ;
 - Le détournement des emballages non triés dans les OMR par l'Extension des Consignes de Tri (ECT).
- Une facturation des Refus de Tri issus de la Collecte Sélective (RTCS) entièrement à la tonne à 283,70 € HT comprenant les prestations suivantes :
 - Coût de tri des RTCS : 151,50 € HT / t ;
 - Coûts de transport des RTCS vers le pôle Vernéa : 16,60 € HT / t ;
 - Coût de valorisation des RTCS par le pôle Vernéa : 115,60 € HT / t.
- Un recours à l'emprunt à hauteur de 4,7 M€ pour les opérations d'investissement liées aux Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), aux centres de transfert, à la prise de participation à VALTOM Energie Biogaz et aux travaux sur la turbine du pôle Vernéa en lien avec le projet de réseau de chaleur urbain de Clermont Auvergne Métropole.

La dette du pôle Vernéa est connue et contenue avec une fin en 2033. La dette originelle du VALTOM est celle dénommée « autres emprunts » à hauteur en 2022 de 2,60 € pour le capital et 0,30 € pour les intérêts.

Valorisation et recyclage

1. Convention de groupement de commandes « Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de groupement de commandes ;
- Lancer la consultation.

2. Convention de groupement de commandes « Valorisation et traitement des huiles noires »

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Signer la convention de groupement de commandes ;
- Lancer la consultation

3. Protocole d'accord transactionnel Véolia – VALTOM, prise en charge financière de travaux supplémentaires

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'approuver le protocole transactionnel,
- D'autoriser le Président à signer le dit-protocole.

4. Attribution du marché de création du casier 3-3 et travaux divers, Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Poyet à Ambert

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- Signer l'attribution du lot 1 à l'entreprise TP Lyaudet pour un montant de 1 019 575 € HT ;
- Déclarer le lot 2 infructueux et à relancer un nouveau marché.

5. Avenant n°1 au marché de travaux, lot 2 (Entreprise Colas), Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise Colas pour un montant de 138 700 € HT.

6. Avenant n°2 au marché de travaux, lot 1 (entreprise Guintoli), Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise Guintoli pour un montant de 43 000 € HT.

7. Convention avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne - Avenant N° 4

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 avec le CEN Auvergne.

8. Délégation de Service Public (DSP) pour le traitement des déchets ménagers par incinération avec valorisation énergétique et par méthanisation – Avenant n°7 Convention de partenariat pour le tri des huisseries collectées en déchèterie

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'approuver l'avenant n° 7 à l'Ensemble contractuel ;
- Et par conséquent, d'autoriser le Président du VALTOM à signer l'avenant n° 7 à l'Ensemble contractuel.